

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 181

1<sup>er</sup> mars 2000

**SOMMAIRE**

Auberge Croisette, S.à r.l., Remich	page 8642	Immobilière Les Remparts S.A., Bertrange	8666
Auberge du Lac, S.à r.l., Mactum	8642	Immobilière Matheysberg S.A., Bertrange	8666
Austell Financière S.A., Luxembourg	8644, 8646	International Challenge Holding S.A., Luxembourg	8666
Auto P & G, S.à r.l., Dudelange	8642, 8644	International Travel Garden, S.à r.l., Luxembourg	8667
Bianchi Vending International S.A., Luxembourg	8682	Inter Networks S.A., Luxembourg	8666
C.D.A. Invest S.A., Luxembourg	8679	Inver S.A., Luxembourg	8667
Dachkin-Lux S.A., Luxembourg	8667	In-Visible, S.à r.l., Mamer	8668
Drums S.A., Luxembourg	8684	JBT Transport, S.à r.l., Remich	8667
EDI, Expertise et Diffusion Informatique, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8647	Jeitz, S.à r.l., Boulangerie-Pâtisserie, Consdorf	8668
Eurotrade Securities S.A., Luxembourg	8647	Kombain S.A., Luxembourg	8668
Faarwegeschäft Kåldall, S.à r.l., Kayl	8652	Komed Home Care S.A., Wasserbillig	8671
Fagus Investment S.A., Luxembourg	8649	Kowac S.A., Luxembourg	8674
FA-Immo S.A., Steinfort	8647, 8648	Lang Frères, S.à r.l., Grevenmacher	8674
Felsberg S.A., Luxembourg	8652	Lauder S.A., Luxembourg	8674
Ferrero International S.A., Luxembourg	8654	Leesch Frères S.A., Bertrange	8675
Financière Ervacace Holding Company S.A., Luxembg	8654	Linamer Investments, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	8675
F.I.R. International S.A., Luxembourg	8652, 8653	Linden Investment S.A., Luxembourg	8668
Fondal S.A., Luxembourg	8655	L.M.C. Group S.A., Luxembourg Management Company Group, Luxembourg	8673
Fraxinus Investment S.A., Luxembourg	8650	Lovex International S.A., Luxembourg	8670, 8671
Fruit House, S.à r.l., Luxembourg	8654	LT2 S.C.I., Luxembourg	8675
Garage du Pont, S.à r.l., Berschbach/Mersch	8658	Luxcaropose, S.à r.l., Hagen	8675
Garage Fumanti, S.à r.l., Luxembourg	8657	Luxembourg Energy Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	8671
Garage Paciotti, S.à r.l., Luxembourg	8648	Luxfret S.A., Luxembourg	8676
Gargour Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	8657	Lux TSM International S.A., Luxembourg	8675
Gem-World Conseil S.A., Luxembourg	8658	Maison Art de Vivre, S.à r.l., Rumelange	8676
General Trading, Société Générale pour l'Importation et l'Exportation, S.à r.l., Luxembourg	8659	Maison Schaack, S.à r.l., Lamadelaine	8676
Gepetto S.A., Grevenmacher	8659	Maître Relieur S.A., Luxembourg	8676
Giapa Investments S.A., Luxembourg	8659	Maple Grove, S.à r.l., Luxembourg	8663
G.N. IT Solutions, S.à r.l., Luxembourg	8660	M3 Architectes S.A., Luxembourg	8676
Goldbell A.G., Luxembourg	8660	Margal, S.à r.l., Bertrange	8677
Green Space, S.à r.l., Rumelange	8660	Marketing Holding Int. S.A., Luxembourg	8677
Groselec - Luxembourg S.A., Luxembourg	8658	Media Research and Services S.A., Luxembourg	8674
Gryon S.A., Luxembourg	8661	Menuiserie Brix, Sprl., Steinfort	8676
Hauck Return, Sicav, Luxembourg	8661	MF Entreprise S.A., Livange	8677
Hein Dechets, S.à r.l., Bech-Kleinmacher	8660	MIG Services, S.à r.l., Luxembourg	8678
Heizung Biering, S.à r.l., Wormeldange-Haut	8663	M. Kaindl Luxembourg S.A., Luxembourg	8678
Hermalux, S.à r.l., Mamer	8660	Morella S.A., Senningerberg	8677
Hoberg Luxembourg S.A., Bissen	8662	Muriel S.A.H., Luxembourg	8677
Hoko Pacific, S.à r.l., Luxembourg	8663	Nalux S.A., Luxembourg	8678
Honlux, G.m.b.H., Remich	8663	New Neptune, S.à r.l., Mersch	8678
Husky Injection Molding Systems S.A., Dudelange	8664	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Luxembourg	8688
I.B. Consulting S.A., Luxembourg	8664	Nouveau Restaurant Dahm, S.à r.l., Godbrange	8679
Ibinvestment S.A., Luxembourg	8661	Obertin Epicerie, S.à r.l., Remich	8678
Ieri S.A., Steinfort	8666	Opersec S.A., Luxembourg	8688
Il Cantuccio, S.à r.l., Luxembourg	8664	Oracle Immobilien Luxembourg S.A., Luxembourg	8681
Il Gelato, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8665	(Mathias) Pauly, G.m.b.H., Schengen	8654
Ilos S.A., Grevenmacher	8663	P&G International S.A., Luxembourg	8655, 8657
IMH S.A., Luxembourg	8665	RXR 2000, S.à r.l., Luxembourg	8687
Immobilière Belle Etoile II S.A., Bertrange	8665		
Immobilière Gardenia, S.à r.l., Luxembourg	8665		

**AUBERGE CROISSETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 4, Quai de la Moselle.  
R. C. Luxembourg B 26.353.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour AUBERGE CROISSETTE, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(02420/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**AUBERGE DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Machtum, 77, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 19.140.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour AUBERGE DU LAC, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(02421/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**AUTO P & G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Dudelange, 14, rue de Bettembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée AUTO P & G, S.à r.l. avec siège social à Dudelange, 14, rue de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 8 septembre 1998, publié au Mémorial C, n° 881 du 7 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 26 février 1999, publié au Mémorial C de 1999 page 18291,

ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Fernand Schiltz, ouvrier, demeurant à L-4872 Lamadelaine, 16A, rue de la Fontaine, agissant en sa qualité de gérant technique de la prédite société.

- Madame Andrée Lauer, comptable, demeurant à L-8720 Rippweiler, 7 an der Brem'chen, agissant en sa qualité de gérante administrative de la prédite société.

2.- Monsieur Fernand Schiltz, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- Madame Andrée Lauer, prénommée, agissant en son nom personnel.

4.- Monsieur Claudio Loguercio, électricien-mécanicien, demeurant à L-2146 Luxembourg, 90, rue de Merl.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société à responsabilité limitée AUTO P & G, S.à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Fernand Schiltz, prénommé	1 part sociale
- Madame Andrée Lauer, prénommée	499 parts sociales
Total: cinq cents parts sociales	500 parts sociales

Par les présentes, Monsieur Fernand Schiltz, prénommé, déclare céder et transporter une (1) part sociale qu'il détient dans la prédite société AUTO P & G, S.à r.l. à Monsieur Claudio Loguercio, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille francs (1.000,- Francs), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

Puis, Madame Andrée Lauer, prénommée, déclare céder et transporter quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société AUTO P & G, S.à r.l. à Monsieur Claudio Loguercio, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs (499.000,- Francs), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

La société à responsabilité limitée AUTO P & G, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues le capital de la société à responsabilité limitée AUTO P & G, S.à r.l. se trouve en totalité entre les mains de Monsieur Claudio Loguercio, prénommé, lequel a déclaré vouloir transformer la prédite société en une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Ensuite, l'associé unique Monsieur Claudio Loguercio, prénommé, a requis le notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

Il accepte la démission de la gérante administrative Madame Andrée Lauer, prénommée, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

*Deuxième résolution*

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Claudio Loguercio, prénommé.

*Troisième résolution*

Il confirme le poste de gérant technique pour une durée indéterminée de Monsieur Fernand Schiltz, prénommé.

*Quatrième résolution*

Pour tout montant inférieur à 50.000,- francs, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Pour tout montant supérieur à 50.000,- francs, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

*Cinquième résolution*

Il décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- Francs) à deux millions de francs (2.000.000,- Francs) par l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Francs) chacune.

*Sixième résolution*

*Souscription - Libération*

Ensuite, Monsieur Claudio Loguercio, prénommé, a déclaré souscrire mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles pour la valeur nominale de mille francs (1.000,- Francs) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs).

La preuve a été apportée au notaire soussigné que la somme de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- Francs) se trouve à la disposition de la société.

*Septième résolution*

Il décide la refonte des statuts en une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente de voitures neuves et d'occasion, d'accessoires, d'articles de bimbeloterie.
- l'exploitation d'un garage avec atelier de mécanicien d'autos et motos.
- la location de véhicules automoteurs sans chauffeur.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de AUTO P & G, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions de francs (2.000.000,- francs), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de mille francs (1.000,- francs) chacune.

**Art. 7.** Les deux mille (2.000) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux millions de francs (2.000.000,- Francs) est dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille.

**Art. 11.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

*Décision*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

Le siège social est établi à Dudelange, 14, rue de Bettembourg.

*Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à cinquante mille francs (50.000,- Francs).

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Schiltz, A. Lauer, C. Loguercio, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 1999, vol. 417, fol. 34, case 1. – Reçu 15.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2000.

A. Biel.

(02424/203/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**AUTO P & G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Dudelange, 14, rue de Bettembourg.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (02425/203/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.871.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée AUSTELL FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.871, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 972 du 17 décembre 1998.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq (11.45), sous la présidence de Monsieur Peter Hordijk, conseiller juridique, demeurant 22, Albany Reach, Queens Road, Thames Ditton, KT7 OQH Surrey, United Kingdom.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.
- 2) Conversion du capital social de la Société de LUF 1.250.000,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- par action, en EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
- 3) Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité de la Société en Euros.
- 4) Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 215.642.246,49 pour le porter de son montant de EUR 30.986,69 à EUR 215.673.233,18 par la création et l'émission de 8.698.986 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 5) Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentielle. - Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par la société de droit danois dénommé CLAPIS A/S, ayant son siège social à Copenhague par l'apport de la totalité de son patrimoine, c'est-à-dire de l'universalité de ses actifs et passifs exigibles, sur le vu du rapport d'un réviseur d'entreprises.
- 6) Modification de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour l'adapter aux résolutions prises:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le montant du capital social souscrit est de deux cent quinze millions six cent soixante-treize mille deux cent trente-trois virgule dix-huit euros (EUR 215.673.233,18), représenté par huit millions sept cent mille deux cent trente-six (8.700.236) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

7) Suppression pure et simple du montant du capital autorisé ainsi que des dispositions y afférentes dans l'article 6 des statuts.

L'article 6 aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts».

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer toutes les opérations nécessaires en vue de la réalisation de la conversion décidée par la première résolution et en vue de la tenue de la comptabilité en Euros.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux cent quinze millions six cent quarante-deux mille deux cent quarante-six virgule quarante-neuf euros (EUR 215.642.246,49) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à deux cent quinze millions six cent soixante-treize mille deux cent trente-trois virgule dix-huit euros (EUR 215.673.233,18) par la création et l'émission de huit millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (8.698.986) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

A l'instant interviennent tous les actionnaires existants repris dans la liste de présence et représentés comme il est indiqué sur la liste de présence, lesquels, présents ou représentés comme il est dit, déclarent avoir parfaite connaissance de la présente augmentation de capital, des informations financières et comptables de l'opération et des conséquences résultant de la renonciation à leur droit de souscription préférentielle au profit du souscripteur ci-après désigné; tous les actionnaires existants déclarent renoncer, individuellement et de manière expresse et irrévocable, à leur droit de souscription préférentielle.

L'assemblée générale, ayant pris acte de la renonciation expresse de tous les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentielle, déclare accepter à la souscription des actions nouvelles la société de droit danois CLARIS A/S, ayant son siège social à Copenhague, et l'assemblée générale déclare accepter CLARIS A/S à libérer intégralement cette souscription par l'apport de la totalité de son patrimoine, sans exception ni réserve.

*Souscription et libération*

Et à l'instant est intervenue aux présentes la société de droit danois CLARIS A/S, ayant son siège social à DK-1560 Kobenhavn V. Kalvebod Brygge 39, représentée par Monsieur Peter Hordijk, comparant prénommé,

agissant tant en sa qualité personnelle d'administrateur de la société CLARIS A/S, qu'en sa qualité de mandataire des 2 autres administrateurs de la société CLARIS A/S, Monsieur Knud Brandenborg, directeur, demeurant à DK-4330 Hvalso, Loddeme 2, et Monsieur Paul Lund, avocat, demeurant à DK-2930 Klampenborg, Dyrehavevej 31,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Copenhague le 28 décembre 1999,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

laquelle société CLARIS A/S déclare souscrire l'intégralité des huit millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (8.698.986) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale créées par suite de l'augmentation de capital.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, accepte à l'unanimité la souscription des huit millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (8.698.986) actions nouvelles par la société CLARIS A/S.

Les actions nouvelles souscrites par CLARIS A/S sont libérées intégralement par l'apport pur et simple fait par CLARIS A/S à AUSTELL FINANCIERE S.A. de la totalité de son patrimoine sans exception ni réserve, c'est à dire de l'universalité de tous ses actifs et passifs exigibles, lesquels sont repris par AUSTELL FINANCIERE S.A.



Par cet apport fait par CLARIS A/S en rémunération des huit millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (8.698.986) nouvelles actions de AUSTELL FINANCIERE S.A., AUSTELL FINANCIERE S.A., devient propriétaire sans exception, ni réserve, de tous les actifs et passifs de CLARIS A/S.

AUSTELL FINANCIERE S.A. bénéficiera de l'ensemble des produits liés aux actifs apportés depuis le 1<sup>er</sup> août 1999. CLARIS A/S n'a pas de passifs exigibles.

De plus, AUSTELL FINANCIERE S.A. reprend, dans le cadre de la reprise de la totalité des actifs et passifs, tous les droits de CLARIS A/S vis à vis de tous tiers. AUSTELL FINANCIERE S.A. bénéficie de tous ces droits.

Conformément aux articles 32 (1) et 26 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée, l'apport en question a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises COMPAGNIE FIDUCIAIRE établie à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ce rapport daté du 30 décembre 1999 conclut comme suit:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus pour les actifs et les passifs apportés d'un montant total de EUR 215.642.246,49 conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur des huit millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (8.698.986) actions AUSTELL FINANCIERE S.A., sans désignation de valeur nominale, à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire du prêté rapport du réviseur d'entreprises restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions prises.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le montant du capital social souscrit est de deux cent quinze millions six cent soixante-treize mille deux cent trente-trois virgule dix-huit euros (EUR 215.673.233,18), représenté par huit millions sept cent mille deux cent trente-six (8.700.236) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement le montant du capital autorisé et les dispositions y afférentes dans l'article 6.

L'article 6 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à douze heures cinq (12.05).

#### *Evaluation*

L'augmentation du capital social est évaluée à huit milliards six cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-six mille six cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (LUF 8.698.986.659,-).

#### *Estimation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'apport de l'universalité des biens d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, la Société demande l'application de l'art. 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société en raison du présent procès-verbal sont estimés à environ cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux intervenants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hordijk, M. Lamesch, C. Schmitz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2000, vol. 509, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M.-J. Steffen.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 janvier 2000.

J. Gloden.

(02422/213/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

### **AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(02423/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**EUROTRADE SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 68.563.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 1999 que les personnes suivantes ont été nommées délégués à la gestion journalière:

1. M. Bo Mattsson, administrateur-délégué.
2. M. Per Ahlgen, administrateur-délégué.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 25 février 1999 que Slime Ayadi, administrateur, a reçu pouvoir de signature pour toutes opérations n'excédant pas EUR 25.000,-.

Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour réquisition - inscription  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 532, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02500/269/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**EDI, EXPERTISE ET DIFFUSION INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.032.

*Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire*

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est transféré à L-4070 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et lecture faite, le gérant et l'associé ont signé.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2000.

Signature	Signature
Le Gérant	L'Associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(02501/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FA-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, rue d'Arlon.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FA-IMMO S.A. avec siège social à L-8410 Steinfort, 38, rue d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 1998 page 25229.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Heyse, expert-fiscal, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Johny Logelin, employé privé, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Sommerschon, employée privée, demeurant à F-Sentzich.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de six millions de francs (6.000.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Francs) à sept millions deux cent cinquante mille francs (7.250.000,- Francs) par la création de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- Francs) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, et à libérer intégralement par incorporation d'une créance d'un même montant de six millions de francs (6.000.000,- Francs), existant contre la société.

- 2) Suppression du droit préférentiel.

- 3) Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec la modification qui précède.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir supprimé le droit préférentiel, décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de francs (6.000.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Francs) à sept millions deux cent cinquante mille francs (7.250.000,- Francs) par la création de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour, et à libérer intégralement par incorporation d'une créance d'un même montant de six millions de francs (6.000.000,- Francs) existant contre la société.

*Souscription*

Et à l'instant la société COUCHER S.A. avec siège social à Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, ici représentée par deux de ses administrateurs: la FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT avec siège social à Steinfort, 38, route d'Arlon, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Luc Heyse, prénommé, et Madame Sabrina Heyse, employée privée, demeurant à Steinfort, 38, route d'Arlon, cette dernière ayant délégué aux fins des présentes Monsieur Luc Heyse, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Steinfort, le 8 décembre 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation, a déclaré, de l'accord unanime de l'assemblée générale, souscrire les quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles de la société et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible jusqu'à concurrence d'un montant de six millions de francs (6.000.000,- Francs), à prélever du compte de créances existant à la charge de la société FA-IMMO S.A., prédite, et au profit du souscripteur préqualifié.

Ladite créance, élément du passif, a fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'entreprises François David, demeurant à Luxembourg, lequel conclut comme suit:

«J'ai pu constater que la comptabilité de la société est régulièrement tenue, et que les comptes donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société. L'associé COUCHER a une créance certaine, liquide et exigible d'au moins six millions de francs (6.000.000,- LUF) de sorte qu'elle peut être utilisée pour procéder à l'augmentation du capital.»

L'assemblée accepte le prédit rapport dont un exemplaire dûment paraphé ne varietur par les membres du bureau, l'intervenant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes, pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 7.250.000,- (sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 580 (cinq cent quatre-vingts) actions de LUF 12.500,- (douze mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à cent mille francs luxembourgeois (100.000.- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Heyse, S. Logelin, S. Sommer, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 1999, vol. 417, fol. 41, case 12. – Reçu 60.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 janvier 2000.

A. Biel.

(02502/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FA-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, rue d'Arlon.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (02503/203/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**GARAGE PACIOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 60.290.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

GARAGE PACIOTTI, S.à r.l.

(02518/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.



**FAGUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.848.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of December.  
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FAGUS INVESTMENT S.A., a société anonyme, (the «Company») having its registered office at 5, boulevard de la Foire, in Luxembourg, incorporated as a société anonyme on 16th November, 1995, by deed established by Maître Reginald Neuman, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 660 on 28th December, 1995.

The articles of incorporation were amended by deeds of the undersigned notary as follows:

Date	Publication in the Mémorial
07.12.1995	C n° 24 on 13.01.1996
17.06.1998	C n° 676 on 22.09.1998
16.07.1998	C n° 724 on 07.10.1998

The meeting is opened at 3.15 p.m. by Mr André Elvinger, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg, being in the chair,

who appoints as scrutineer Mr Patrick Reuter, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg, all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The Chairman stated that, as evidenced by the attached attendance list to be and remain attached to this deed, all the shareholders are represented at this meeting so that the meeting can be held validly with the following agenda:

- 1) dissolution of the company;
- 2) appointment of a liquidator;
- 3) determination of the powers of the liquidator.

The general meeting of the shareholders request the notary to state and the notary accordingly states the following resolutions passed unanimously:

*First resolution*

The Company is dissolved with effect of this date.

*Second resolution*

Mr Thomas Andersson, company director, residing in 6, chemin de Tourronde, 1009 Pully, Switzerland, is hereby appointed liquidator.

*Third resolution*

The liquidator is granted the most general powers provided for by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»). The liquidator may perform all acts and operations provided for in article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the case such authorisation would otherwise be required.

The liquidator may waive all fights in property, liens, mortgages, actions for rescissions; give registrations for privileges or mortgages, transcriptions, attachments, garnishments or other impediments.

The liquidator is not required to draw-up inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility to delegate in regard of special and determined operations, to one or more delegates such part of his authority he will determine and for the time that he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above operating persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FAGUS INVESTMENT S.A., une société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée en date du 16 novembre 1995 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660 du 28 décembre 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant comme suit:

Date	Publication au Mémorial
07.12.1995	C n° 24 du 13.01.1996
17.06.1998	C n° 676 du 22.09.1998
16.07.1998	C n° 724 du 07.10.1998

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur André Elvinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme scrutateur Monsieur Patrick Reuter, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le Président constate que, ainsi qu'il résulte de la liste de présence qui restera annexée au présent acte, tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut se tenir valablement avec l'ordre du jour suivant:

- 1) dissolution de la société;
- 2) désignation d'un liquidateur;
- 3) détermination des pouvoirs du liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires demande au notaire d'acter et par conséquent le notaire prend acte, des résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

La Société est dissoute avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

Est désigné comme liquidateur M. Thomas Andersson, administrateur de sociétés, demeurant à 6, chemin de Tourronde, 1009 Pully, Suisse.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la «Loi»). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où elle est prévue.

Le liquidateur peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et cas de divergences, entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elvinger, P. Reuter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

R. Neuman.

(02505/226/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FRAXINUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.850.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FRAXINUS INVESTMENT S.A., a société anonyme, (the «Company») having its registered office at 5, boulevard de la Foire, in Luxembourg, incorporated as a société anonyme on 16th November, 1995, by deed established by Maître Reginald Neuman, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 660 on 28th December, 1995.

The articles of incorporation were amended by deeds of the undersigned notary as follows:

Date	Publication in the Mémorial
07.12.1995	C n° 24 on 13.01.1996
17.06.1998	C n° 653 on 15.09.1998

The meeting is opened at 3.30 p.m. by Mr André Elvinger, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg, being in the chair,

who appoints as scrutineer Mr Patrick Reuter, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg, all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The Chairman stated that, as evidenced by the attached attendance list to be and remain attached to this deed, all the shareholders are represented at this meeting so that the meeting can be held validly with the following agenda:

- 1) dissolution of the company;
- 2) appointment of a liquidator;
- 3) determination of the powers of the liquidator.

The general meeting of the shareholders request the notary to state and the notary accordingly states the following resolutions passed unanimously:

*First resolution*

The Company is dissolved with effect of this date.

*Second resolution*

Mr Thomas Andersson, company director, residing in 6, chemin de Tourronde, 1009 Pully, Switzerland, is hereby appointed liquidator.

*Third resolution*

The liquidator is granted the most general powers provided for by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»). The liquidator may perform all acts and operations provided for in article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the case such authorisation would otherwise be required.

The liquidator may waive all rights in property, liens, mortgages, actions for rescissions; give registrations for privileges or mortgages, transcriptions, attachments, garnishments or other impediments.

The liquidator is not required to draw-up inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility to delegate in regard of special and determined operations, to one or more delegates such part of his authority he will determine and for the time that he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above operating persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FRAXINUS INVESTMENT S.A., une société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée en date du 16 novembre 1995 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660 du 28 décembre 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant comme suit:

Date	Publication au Mémorial
07.12.1995	C no 24 du 13.01.1996
17.06.1998	C no 653 du 15.09.1998

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur André Elvinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme scrutateur Monsieur Patrick Reuter, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le Président constate que, ainsi qu'il résulte de la liste de présence qui restera annexée au présent acte, tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut se tenir valablement avec l'ordre du jour suivant:

- 1) dissolution de la société;
- 2) désignation d'un liquidateur;
- 3) détermination des pouvoirs du liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires demande au notaire d'acter et par conséquent le notaire prend acte, des résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

La Société est dissoute avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

Est désigné comme liquidateur M. Thomas Andersson, administrateur de sociétés, demeurant à 6, chemin de Tourronde, 1009 Pully, Suisse.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la «Loi»). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où elle est prévue.

Le liquidateur peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et cas de divergences, entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elvinger, P. Reuter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

R. Neuman.

(02515/226/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FAARWEGESCHÄFT KÄLDALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl, 82, rue de Tétange.

R. C. Luxembourg B 46.770.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. FAARWEGESCHÄFT KÄLDALL*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02504/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FELSBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 25.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A. FELSBURG*

FIDUCIAIRE CENTRALE

DU LUXEMBOURG S.A.

(02506/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**F.I.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 56.348.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.I.R. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C. Luxembourg section B numéro 56.348, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 627 du 4 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 83 du 21 février 1997, et en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 443 du 13 août 1997, ayant un capital social de trente-trois milliards de lires italiennes (33.000.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Elisabetta Pinto, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echterbacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification du dernier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.»

2.- Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, sauf pour le cas d'achat ou de vente de participations où la signature d'une majorité de 3/4 de tous les administrateurs est requise.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Dernier alinéa.** Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, sauf pour le cas d'achat où de vente de participations où la signature d'une majorité de 3/4 de tous les administrateurs est requise.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Pinto, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 1999, vol. 508, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2000.

J. Seckler.

(02509/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**F.I.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 56.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2000.

J. Seckler.

(02510/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.



**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.814.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale tenue le 20 décembre 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 1999 que:

1. Le nombre des administrateurs de la société a été fixé à neuf.
2. Messieurs Delio Fabbri (demeurant à Luxembourg) et Francesco Paolo Fulci ont été nommés administrateurs de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, de sorte que la composition actuelle du conseil d'administration sera comme suit:

Mme Maria Franca Ferrero,  
M. Pietro Ferrero,  
M. Giovanni Ferrero,  
M. Silvio Garzelli,  
M. Francesco Paolo Fulci,  
M. Gioacchino Baldini,  
M. Enrico Bologna,  
M. Eugenio Caruso,  
M. Delio Fabbri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02507/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 28.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A. FINANCIERE ERVACACE*  
*HOLDING COMPANY*  
*FIDUCIAIRE CENTRALE*  
*DU LUXEMBOURG S.A.*

(02508/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MATHIAS PAULY, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, Waistrooss.  
R. C. Luxembourg B 42.134.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la GmbH MATHIAS PAULY*  
*FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*  
Signature

(02511/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FRUIT HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 51.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. FRUIT HOUSE*  
*FIDUCIAIRE CENTRALE*  
*DU LUXEMBOURG S.A.*

(02516/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**FONDAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 66.969.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 janvier 2000*

Le Conseil décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à l'adresse suivante:  
12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, (Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l.).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONDAL S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02512/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**P&G INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FOURE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.190.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FOURE S.A. (anciennement FOURE HOLDING S.A.), société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 445 du 26 novembre 1991 et dont la dernière modification fut faite par acte du notaire préqualifié en date du 13 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 595 du 15 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach et Mademoiselle Christine Altenhoven, employée privée, demeurant à Kleinbettingen.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de FOURE S.A. en P&G INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts;

2. Modification de l'objet social en ajoutant à l'objet existant la possibilité de créer des succursales à l'étranger pouvant exercer l'activité d'assurances et de courtages d'assurances et modification afférente de l'article quatre des statuts;

3. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion du capital social en euros et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Modification de l'année sociale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre et modification afférente de l'article dix des statuts;

5. Modification de la date statutaire annuelle pour la fixer au troisième jeudi du mois de novembre à 17.00 heures au siège de la société et modification afférente de l'article treize, alinéa 1<sup>er</sup>;

6. Reconstitution entière du conseil d'administration et nomination de trois nouveaux administrateurs et décharge donnée aux conseil d'administration actuellement en fonctions;

7. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de FOURE S.A. en celui de P&G INTERNATIONAL S.A.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article premier des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée P&G INTERNATIONAL S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'étendre son objet social afin de pouvoir créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger ayant le pouvoir d'exercer des activités dans le domaine des assurances et de courtage en assurances.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet soit directement par elle-même, soit par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés dans lesquelles elle détient des participations, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer à titre professionnel ou occasionnellement, soit par elle-même, soit par des entreprises dans lesquelles elle détient des participations, toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, d'assurances ou de courtage d'assurances et encore toutes opérations d'export et d'import, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de nature à favoriser l'accomplissement de ces mêmes opérations.

La Société peut développer ces activités tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros. Elle décide, de procéder à la conversion du capital social en euros, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000. En conséquence de cette conversion, le capital social de trois cent mille francs français (300.000,- FRF) est converti en quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante-dix cents (45.734,70 EUR), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante-dix cents (45.734,70 EUR), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'année sociale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

*Huitième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article dix des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre. Chaque année, le trente septembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes sociaux.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date statutaire annuelle pour la fixer au troisième jeudi du mois de novembre à 17.00 heures.

*Dixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article treize, alinéa premier, des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13. Alinéa premier.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de novembre à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira de plein droit le premier jour ouvrable suivant.»

*Onzième résolution*

L'assemblée décide la reconstitution entière de son conseil d'administration et, partant, révoque le conseil d'administration actuellement en fonctions et lui donne décharge pleine et entière.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Mario Severgnini, administrateur de sociétés, demeurant à Biot (France),
- Monsieur Marco Dubini, broker d'assurances, demeurant à Milan,
- Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'an 2002.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que, quant aux activités d'assurances et de courtage d'assurances, la Société doit obtenir une autorisation de la part des autorités administratives compétentes, avant de commencer son activité commerciale au Luxembourg, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à 35.000 francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, M. Gillardin, N. Boumans, C. Altenhoven, N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 121S, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(02513/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**P&G INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. FOURE S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.190.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1486 du 22 décembre 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(02514/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GARGOUR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 16.954.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 25 octobre 1999, que suite au décès de M. Allenby T. Gargour:

- M. Samir A. Gargour, architecte, demeurant Villa Gargour, Rabieh, Metn, Liban, a été nommé aux fonctions d'administrateur, en son remplacement;

- M. Toufick N. Gargour, demeurant à Beyrouth, Liban, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02520/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GARAGE FUMANTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 12, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 10.295.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02517/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GEM-WORLD CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.711.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1999, vol. 532, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1999.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(02521/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GEM-WORLD CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.711.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 1999*

L'Assemblée décide de donner à l'Article 5 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six (74.368,06) Euros. Il est représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Composition du Conseil d'Administration:*

Messieurs: Bernard Herbo, Président,  
Antoine Calvisi,  
Robert Reckinger.

*Commissaire aux comptes:*

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02522/007/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GROSELEC - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 86, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 22.631.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 121S, fol. 65, case 11, que la société S.A. GROSELEC - LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 86, rue du Cimetière, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 22.631 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 janvier 2000.

Signature.

(02529/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GARAGE DU PONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-Berschbach/Mersch, 4, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 9.936.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. GARAGE DU PONT*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02519/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---



**GENERAL TRADING, SOCIETE GENERALE POUR L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION, S.à r.l.,  
faisant le commerce sous l'enseigne  
CHINA PACIFIC CONNECTION, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 11.386.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 5 octobre 1973, publié au Mémorial C n° 212 du 30 novembre 1973, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 janvier 1978, publié au Mémorial C n° 70 du 7 avril 1978, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 31 janvier 1978, publié au Mémorial C n° 70 du 7 avril 1978, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 24 octobre 1984, publié au Mémorial C n° 317 du 24 novembre 1984, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 décembre 1987, publié au Mémorial C n° 77 du 23 mars 1988, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C n° 212 du 5 août 1988, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 septembre 1988, publié au Mémorial C n° 343 du 31 décembre 1988, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 février 1993, publié au Mémorial C n° 249 du 27 mai 1993, modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 221 du 31 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL TRADING, SOCIETE GENERALE POUR  
L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION

KPMG Experts Comptables

Signature

(02523/537/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**GEPETTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 52.583.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 décembre 1999*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1998.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'Assemblée générale renouvelle les mandats pour une durée d'un an.

Les mandats expireront lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02524/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**GIAPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.756.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1999*

Les actionnaires de la société GIAPA INVESTMENTS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

Pour GIAPA INVESTMENTS S.A.

VECO TRUST S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02525/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**G.N. IT SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 59.344.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Wiltz, le 28 décembre 1999, vol. 170, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

(02526/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GOLDBELL, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 62.874.

Die Gründungsurkunde wurde am 5. Mai 1998 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Bilanz und der Anhang zum 31. Dezember 1998 sowie die dazugehörigen Informationen wurden in Luxemburg, am 13. Januar 2000 einregistriert, Band 532, Blatt. 57, Feld 8, und beim Firmenregister am 14. Januar 2000 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDBELL  
Unterschrift

(02527/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**GREEN SPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rumelange, 16, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 50.785.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. GREEN SPACE  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(02528/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**HEIN DECHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.  
R. C. Luxembourg B 35.321.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 151 du 27 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 286 du 14 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEIN DECHETS, S.à r.l.  
KPMG Experts Comptables  
Signature

(02535/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.813.

Il résulte d'un acte de transfert effectué sous seing privé en date du 3 janvier 2000, que Monsieur Tom Thomson a vendu 28.750 (vingt-huit mille sept cent cinquante) parts de la société HERMALUX, S.à r.l. à CITADEL HOLDINGS PLC.

Par conséquent depuis le 3 janvier 2000, la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l., a pour unique associé CITADEL HOLDINGS PLC, Spring Gardens 6, Citadel Place, Tinworth Street, Londres, Royaume-Uni.

Mamer, le 13 janvier 2000.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02537/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**HAUCK RETURN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.683.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

HAUCK RETURN

M. Meyer

L. Rafalski

(02534/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**GRYON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 68.275.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1999*

Les actionnaires de la société GRYON S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

Pour GRYON S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02530/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IBINVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 14, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 61.220.

**DISSOLUTION**

In the year nineteen hundred ninety-nine, on the twenty second day of December.

Before Us, the undersigned M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at Airport Center, 6, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg,  
represented for the purpose of this deed by Mr Tom Loesch, avocat, residing at Luxembourg,  
pursuant to a proxy delivered to him on December 14th, 1999, which shall remain attached to this deed;

The appearing person has declared and requested the undersigned notary to record the following:

That the company IBINVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered at the Luxembourg register of commerce and companies under number B 61.220 has been created by a deed recorded by notary M<sup>e</sup> Reginald Neuman residing in Luxembourg on October 6th, 1997 which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on January 19th, 1998, number 39.

That the subscribed capital of the company is fixed at ten million (10,000,000.-) Spanish pesetas represented by one hundred (100) Class-A shares with a par value of one hundred thousand (100,000.-) Spanish pesetas each, fully paid up,

That the appearing person has acquired all the shares of the company IBINVESTMENT S.A. prenamed.

That the appearing person holding all the shares of the company has decided to dissolve the company without liquidation.

That by this deed the appearing person declares to dissolve the company IBINVESTMENT S.A. with immediate effect,

That the activities of the company have ceased, that the sole shareholder is vested with all the assets and that he will pay all the liabilities of the dissolved company; that the liquidation of the company is therefore deemed to have taken place and to be closed.

That full and total discharge is given to the directors and the statutory auditor of the company.

That the books and records of IBINVESTMENT S.A. will be kept during a period of 5 years at the registered office of the appearing person, or at any other place at Luxembourg designated by the appearing person.

For the purpose of any publications and filings to be made, all powers are given to a holder of an execution copy of the present deed.

*Costs*

The amount of the costs to be borne by the appearing person in relation to this deed is estimated at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

In faith of which, this deed has been signed and executed at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document and after the document has been read to the appearing person known by the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, the appearing person has signed together with the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.. ayant son siège social à Airport Center, 6, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration lui délivrée le 14 décembre 1999, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société IBINVESTMENT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 14, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.220, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, résidant à Luxembourg le 6 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 19 janvier 1998, numéro 39.

Que le capital social de la Société est fixé à dix millions (10.000.000,-) de pesetas espagnoles, représenté par cent (100) actions de la Classe A d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) pesetas espagnoles chacune, entièrement libérées,

Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société IBINVESTMENT S.A. prénommée,

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société a décidé de la dissoudre sans liquidation,

Que par la présente le comparant prononce la dissolution de la société IBINVESTMENT S.A. avec effet immédiat,

Que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société,

Que les livres et documents de IBINVESTMENT S.A. sont conservés pendant cinq ans au siège de la comparante ou à tout autre endroit à Luxembourg à désigner par la comparante,

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, le comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 121S, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

R. Neuman.

(02544/226/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**HOBERG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7791 Bissen, 30, route de Roost.

R. C. Luxembourg B 54.582.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02538/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**HEIZUNG BIERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wormeldange-Haut, Zone Artisanale.  
R. C. Luxembourg B 36.844.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. HEIZUNG BIERING  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(02536/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**HOKO PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.931.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02539/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**HONLUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich, 35, route de Stadtbredimus.  
R. C. Luxembourg B 66.427.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la GmbH HONLUX  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(02540/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**ILOS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle «Potaschberg».  
H. R. Luxembourg B 44.684.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Dezember 1999*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen:

- den Austritt von Dr. Poetzschke Carsten, wohnhaft in D-12687 Berlin als Mitglied des Verwaltungsrates zu akzeptieren;

- Herrn Markus Becker, wohnhaft in D-54657 Neidenbach, zu neuem Verwaltungsratsmitglied zu wählen;

- dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird volle Entlastung für seine letzte Amtsperiode erteilt.

Luxemburg, den 23. Dezember 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02547/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MAPLE GROVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 57.233.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Roger Arrensdorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 103 du 4 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1999, vol. 532, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAPLE GROVE, S.à r.l.  
KPMG EXPERTS COMPTABLES  
Signature

(02584/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---



**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions circulaires du conseil d'administration du 24 novembre 1999 que:

- toutes les délégations de pouvoir de signature accordées jusqu'à ce jour à toutes personnes n'étant pas administrateurs de la société ont été annulées;
- les personnes suivantes ont été nommées fondés de pouvoir de la société en ce qui concerne la gestion journalière:  
Monsieur René Barone, demeurant à L-3315 Bergem;  
Monsieur Michel Christodoulou, demeurant à L-1446 Luxembourg.

Chacune de ces personnes pourra valablement engager la société conjointement avec la signature d'au moins un administrateur.

- Suite aux nouvelles délégations de pouvoir de signature décidées, la société sera en toutes circonstances valablement engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par les signatures conjointes d'un fondé de pouvoir et d'un administrateur.

Dudelange, le 11 janvier 2000.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02541/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration du 24 novembre 1999 que les personnes suivantes ont été nommées fondés de pouvoir de la société en ce qui concerne la signature des contrats de travail:

- Monsieur Bob Saylor, demeurant à L-2563 Luxembourg;
- Monsieur Helmut Hock, demeurant à L-1429 Luxembourg;
- Monsieur Norbert Scheid, demeurant à L-54457 Wincheringen.

Chacune de ces personnes pourra valablement engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne la signature des contrats de travail.

Dudelange, le 11 janvier 2000.

Pour extrait conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02542/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**I.B. CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 23.566.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 24 janvier 1986.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.B. CONSULTING S.A.  
Signature

(02543/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IL CANTUCCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 27.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. IL CANTUCCIO  
FIDUCIAIRE CENTRALE  
DU LUXEMBOURG S.A.

(02545/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IL GELATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 31.401.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. IL GELATO  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(02546/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IMH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.259.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 1999*

Les actionnaires de la société IMH S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

Pour IMH S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02548/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.484.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1999, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Démission et décharge au gérant Mme Luisella Moreschi.
2. Nomination aux fonctions de gérant en son remplacement de M. Massimo Corradetti et nomination d'un deuxième gérant en la personne de M. Gérard Becquer.
3. Démission et décharge au représentant en Italie M. Romano Zanetti.
4. Nomination aux fonctions de représentant fiscal en Italie en son remplacement de Mme Barbara Molle.
5. Transfert de l'adresse du siège secondaire en Italie de via Boezio, 16, Rome à via Lovanio, 11, Rome.
6. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, Luxembourg, au 400, route d'Esch à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02550/744/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IMMOBILIERE BELLE ETOILE II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 54.863.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02549/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IMMOBILIERE MATHEYSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 54.864.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02551/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**IMMOBILIERE LES REMPARTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 54.865.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02552/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**IERI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.202.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 janvier 2000.

Signature.

(02553/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 29.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A. INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(02554/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**INTER NETWORKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 39, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 68.598.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1999*

Le siège social est transféré au 39, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

Nomination de PANNELL KERR FORSTER, Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes qui achèvera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Autorisation au Conseil d'Administration de nommer un administrateur-délégué.

*Extrait du Conseil d'Administration du 8 décembre 1999*

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1999, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Peter Vermeulen administrateur-délégué et lui donne pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile  
Réviseurs d'entreprises, experts fiscaux

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02556/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 33.719.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000. INTERNATIONAL TRAVEL GARDEN, S.à r.l.  
(02555/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**INVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 63.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.A. INVER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02557/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**DACHKIN-LUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. INVESTISSEMENTS 2000 S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires dressé par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 2 décembre 1999, enregistré à Capellen en date du 6 décembre 1999, vol. 417, fol. 34, case 1:

Que l'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale en DACHKIN-LUX S.A.

Que l'alinéa 1<sup>er</sup>. de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DACHKIN-LUX S.A.»

Que l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.»

Que l'assemblée générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

Que l'assemblée générale a nommé comme nouveaux administrateurs de la société pour une période de six ans:

a) Mademoiselle Narina Zellat, coiffeuse, demeurant à B-1050 Bruxelles, 73, rue Wéry.

b) Monsieur Hadj Zellat, coiffeur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 73 rue Wéry.

c) C.I.C. S.A.H., avec siège social à L-8410 Steinfort, 38 route d'Arlon.

Mademoiselle Narina Zellat, prénommée, est nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoirs d'engager la société sous sa seule signature.

Capellen, le 10 janvier 2000.

Pour extrait conforme  
A. Biel

(02558/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**DACHKIN-LUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. INVESTISSEMENTS 2000 S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02559/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**JBT TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.  
R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 11 janvier 2000, vol. 207, fol. 100, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02561/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**IN-VISIBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mamer.  
R. C. Luxembourg B 27.148.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

*Experts Comptables et Fiscaux*

*Réviseurs d'Entreprises*

(02560/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**JEITZ, S.à r.l. BOULANGERIE-PATISSERIE.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 7, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 4.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. JEITZ BOULANGERIE-PATISSERIE*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(02562/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**KOMBAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.119.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour KOMBAIN S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

Signature

(02563/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**KOMBAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.119.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour KOMBAIN S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

Signature

(02564/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LINDEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.853.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LINDEN INVESTMENT S.A., a société anonyme, (the «Company») having its registered office at 5, boulevard de la Foire, in Luxembourg, incorporated as a société anonyme on 16th November, 1995, by deed established by Maître Reginald Neuman, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 662 on 29th December, 1995.

The articles of incorporation were amended by deeds of the undersigned notary as follows:

Date	Publication in the Mémorial
07.12.1995	C n° 26 on 15.01.1996
17.06.1998	C n° 649 on 14.09.1998

The meeting is opened at 4.00 p.m. by Mr André Elvinger, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg, being in the chair,

who appoints as scrutineer Mr Patrick Reuter, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg,

all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The Chairman stated that, as evidenced by the attached attendance list to be and remain attached to this deed, all the shareholders are represented at this meeting so that the meeting can be held validly with the following agenda:

- 1) dissolution of the company;
- 2) appointment of a liquidator;
- 3) determination of the powers of the liquidator.

The general meeting of the shareholders request the notary to state and the notary accordingly states the following resolutions passed unanimously:

*First resolution*

The Company is dissolved with effect of this date.

*Second resolution*

Mr Thomas Andersson, company director, residing in 6, chemin de Tourronde, 1009 Pully, Switzerland, is hereby appointed liquidator.

*Third resolution*

The liquidator is granted the most general powers provided for by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»). The liquidator may perform all acts and operations provided for in article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the case such authorisation would otherwise be required.

The liquidator may waive all rights in property, liens, mortgages, actions for rescissions; give registrations for privileges or mortgages, transcriptions, attachments, garnishments or other impediments.

The liquidator is not required to draw-up inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility to delegate in regard of special and determined operations, to one or more delegates such part of his authority he will determine and for the time that he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above operating persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LINDEN INVESTMENT S.A., une société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée en date du 16 novembre 1995 suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 662 du 29 décembre 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant comme suit:

Date	Publication au Mémorial
07.12.1995	C n° 26 du 15.01.1996
17.06.1998	C n° 649 du 14.09.1998

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur André Elvinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme scrutateur Monsieur Patrick Reuter, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le Président constate que, ainsi qu'il résulte de la liste de présence qui restera annexée au présent acte, tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut se tenir valablement avec l'ordre du jour suivant:

- 1) dissolution de la société;
- 2) désignation d'un liquidateur;
- 3) détermination des pouvoirs du liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires demande au notaire d'acter et par conséquent le notaire prend acte, des résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

La Société est dissoute avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

Est désigné comme liquidateur M. Thomas Andersson, administrateur de sociétés, demeurant au 6, chemin de Tourronde, 1009 Pully, Suisse.



*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la «Loi»). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où elle est prévue.

Le liquidateur peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et cas de divergences, entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elvinger, P. Reuter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

R. Neuman.

(02571/226/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LOVEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOVEX INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 14 rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1985 page 6449.

L'Assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Sabine Plattner, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-José Reyter, employée de banque, demeurant à Freylange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisa Amedeo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit de deux cent cinquante mille euros (250.000,- Euros) à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- Euros) par incorporation de réserves libres d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- Euros) et par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- Euros) chacune, à attribuer aux actionnaires au prorata des actions tenues par eux.

2) Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- Euros), pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250.000,- Euros) au montant de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- Euros), par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- Euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes, à attribuer aux actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent actuellement, et par incorporation d'un montant adéquat à prendre des réserves libres de la société. La preuve de l'existence de réserves libres adéquates de la société pouvant être intégrées au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 1<sup>er</sup> décembre 1999, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise, l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- Euros), représenté par quinze mille (15.000) actions de vingt-cinq euros (25,- Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (95.000,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Plattner, M.-J. Reyter, E. Amedeo, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 1999, vol. 417, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 janvier 2000.

A. Biel.

(02572/203/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LOVEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (02573/203/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**KOMED HOME CARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 62.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 42, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A. KOMED HOME CARE*

*Signature*

(02565/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LUXEMBOURG ENERGY CAPITAL MANGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LUXEMBOURG ENERGY CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 9th of December 1999, inscription at trade register Luxembourg section B in process, to be published at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Xavier Pauwels, employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 85 (eighty-five) shares of GBP 100.- (one hundred Pound Sterling) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of GBP 100.- (one hundred Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 8,500.- (eight thousand and five hundred Pound Sterling) to GBP 8,600.- (eight thousand and six hundred Pound Sterling) by the issue of 1 (one) new share having a par value of GBP 100.- (one hundred Pound Sterling) each, on payment of a share premium amounting to GBP 4,199,900.- (four million one hundred ninety-nine thousand nine hundred Pound Sterling) fully paid by contribution in cash.

2.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.  
After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of GBP 100.- (one hundred Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 8,500.- (eight thousand and five hundred Pound Sterling) to GBP 8,600.- (eight thousand and six hundred Pound sterling) by the issue of 1 (one) new share having a par value of GBP 100.- (one hundred Pound sterling) each.

*Second resolution*

It is decided to admit to the subscription of the new share:  
SOUTHERN ELECTRIC INTERNATIONAL FINANCE INC., having its registered seat at 1105 North Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19899 United States of America.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon SOUTHERN ELECTRIC INTERNATIONAL FINANCE INC., prenamed, represented by Mr Xavier Pauwels, prenamed, by virtue of an aforementioned proxy;  
declared to subscribe to the new share, and to have it fully paid up and the share premium by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of GBP 4,200,000.- (four million two hundred thousand Pound Sterling), making for the corporate capital the amount of GBP 100.- (one hundred Pound Sterling) an for the issue premium the amount of GBP 4,199,900.- (four million one hundred ninety-nine thousand nine hundred Pound Sterling), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at GBP 8,600.- (eight thousand and six hundred Pound Sterling), represented by 86 (eighty-six) shares of GBP 100.- (one hundred Pound Sterling) each.»

*Evaluation*

For the registration purpose, such contributions is evaluated at LUF 270,938,034.-.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two million eight hundred and sixty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG ENERGY CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 1999, à publier au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 100,- (cent Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 8.500,- (huit mille cinq cents livres sterling) à GBP 8.600,- (huit mille six cents livres sterling) par l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling), moyennant

paiement d'une prime d'émission de GBP 4.199.900,- (quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling), entièrement libérés par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de GBP 100,- (cent Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 8.500,- (huit mille cinq cents livres sterling) à GBP 8.600,- (huit mille six cents livres sterling) par l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling).

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription de la part sociale nouvelle:

SOUTHERN ELECTRIC INTERNATIONAL FINANCE INC., ayant son siège social à 1105 North Market Street, Suite 1300, Wilmington, Delaware 19899, Etats-Unis d'Amérique.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite SOUTHERN ELECTRIC INTERNATIONAL FINANCE INC., prénommée, représentée par Monsieur Xavier Pauwels, prénommé, en vertu d'une procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire la part sociale nouvelle, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de GBP 4.200.000,- (quatre millions deux cent mille Livres Sterling), faisant pour le capital social le montant de GBP 100,- (cent Livres Sterling) et pour la prime d'émission le montant de GBP 4.199.900,- (quatre millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP 8.600,- (huit mille six cents livres sterling) divisé en 86 (quatre-vingt-six) parts sociales de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport est évalué à LUF 270.938.034,-.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions huit cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: X. Pauwels, P. Van Hess, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 121S, fol. 34, case 2. – Reçu 2.726.107 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

J. Elvinger.

(02576/211/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**L.M.C. GROUP S.A., LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Par décision du Conseil d'Administration du 5 janvier 2000:

- Il a été décidé à l'unanimité des voix de nommer Mme Luiselle Moreschi, Administrateur-Délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour L.M.C. GROUP S.A.,  
LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02577/744/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**KOWAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 63.592.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 1998.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOWAC S.A.  
Signature

(02566/255/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LANG FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.  
R. C. Luxembourg B 27.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour la S.à r.l. LANG FRERES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02567/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LAUDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.131.

Les actionnaires de la société LAUDER S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Melle Sandrine Klusa et Melle Angela Cinarelli.

2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A, 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour LAUDER S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02568/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MEDIA RESEARCH AND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
H. R. Luxemburg B 18.307.

*Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 1999*

Die ausserordentlichen Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Frédéric Rausch, Luxemburg

- Frau Rita Harnack, Luxemburg

- Frau Monique Maller, Grevenmacher

sowie des Aufsichtskommissars

- LUX-FIDUCIAIRE- L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe an.

Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit bis zum heutigen Tag erteilt.

Luxemburg, den 20 Dezember 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 532, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02587/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 4.994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02569/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**LINAMER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 57.665.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 45, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(02570/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**LT2 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones.

L'adresse de la société LT2 S.C.I. a été changée.

Ancienne adresse: 50, boulevard J.-F. Kennedy  
L-4170 Esch-sur-Alzette.

Nouvelle adresse: 9, rue des Anémones  
L-1129 Luxembourg.

S. Wagener  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02574/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**LUXCAROPOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8367 Hagen, 12, rue de l'Ecole.  
R. C. Luxembourg B 21.407.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 11 janvier 2000, vol. 208, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

(02575/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**LUX TSM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Luxembourg, 10, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 54.897.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg en date du 30 décembre 1999, que:

La révocation de Madame Simone Vonner est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Raymond Fritsch est appelé à la fonction d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Maurice Vonner, directeur commercial, demeurant à F-57700 Hayange,
- Monsieur Jean André, directeur technique, demeurant à F-54800 Jarny.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 50, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02579/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---



**LUXFRET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 15.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A. LUXFRET*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02578/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**M3 ARCHITECTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 11 janvier 2000, vol. 264, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(02580/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MAISON ART DE VIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 39.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. MAISON ART DE VIVRE*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02581/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MAISON SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.170.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lamadelaine, le 14 janvier 2000.

MAISON SCHAACK, S.à r.l.

(02582/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MAITRE RELIEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 75, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 66.638.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.A. MAITRE RELIEUR*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02583/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MENUISERIE BRIX, Sprl.**

Siège social: Steinfort, 41, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.644.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour MENUISERIE BRIX, Sprl*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02588/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**MARGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 16.175.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2000, vol. 532, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(02585/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MARKETING HOLDING INT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 29.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A. MARKETING HOLDING INT.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02586/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MF ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre Le 2000, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 65.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour MF ENTREPRISE S.A.

Signature

(02589/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MORELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 31.782.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MORELLA S.A.*

Signature

(02592/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MORELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 31.782.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2000, vol. 532, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MORELLA S.A.*

Signature

(02593/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MURIEL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 531, fol. 95, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la S.A.H. MURIEL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(02594/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

---

**MIG SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.  
R. C. Luxembourg B 43.299.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

MIG SERVICES, S.à r.l.

(02590/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.483.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 55, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Perte reportée . . . . .	(100.746.102) LUF
- Résultat de l'exercice 1998 . . . . .	(42.122.584) LUF
- Perte reportée à nouveau . . . . .	(142.868.686) LUF

*Prorogation des mandats du commissaire aux comptes et des administrateurs*

Le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Commissaire aux comptes, et celui de Messieurs Martin Mathias Kaindl, Peter Kaindl et Ludwig Wolfgang Scheibreiter, administrateurs, sont prorogés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(02591/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**NALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 23.297.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour NALUX S.A., Société Anonyme*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(02595/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**NEW NEPTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch, 1, rue Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 50.221.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. NEW NEPTUNE*  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02596/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**OBERTIN EPICERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich, 20, route de l'Europe.  
R. C. Luxembourg B 16.515.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 31 décembre 1999, vol. 175, fol. 90, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2000.

*Pour la S.à r.l. OBERTIN EPICERIE*  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(02599/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**NOUVEAU RESTAURANT DAHM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6170 Godbrange, 22, rue du Village.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Madame Carole Weyer, restaurateur, demeurant à L-6170 Godbrange, 27, rue du Village.

Madame Simone Thyès, maître-traiteur, demeurant à L-1912 Luxembourg, 10, rue du Grünenwald.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée NOUVEAU RESTAURANT DAHM, S.à r.l., avec siège social à Godbrange, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 1999, numéro 301.

Que le capital social de la société est de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée NOUVEAU RESTAURANT DAHM, S.à r.l. et déclarent expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée.

Que partant, ils se trouvent investis de tout l'actif de la société dissoute et répondent personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

Que les comparants consentent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute, à cet effet ils signent tous actes et procès-verbaux, substituent et font tout le nécessaire.

En conséquence, les comparant précités ont requis le notaire instrumentaire de leur donner acte de leurs déclarations concernant la société NOUVEAU RESTAURANT DAHM, ce qui leur a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à Godbrange, 22, rue du Village.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weyer, S. Thyès, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 1999, vol. 412, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2000.

E. Schroeder.

(02598/228/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**C.D.A. INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) C.D.A., Société Coopérative, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 86, boulevard du Jubilé, représentée par Monsieur André de Molinari, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 16 décembre 1999.

2) C.D.A. BROKERS, Société Anonyme, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 86, boulevard du Jubilé, représentée par Monsieur André de Molinari, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 16 décembre 1999.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.D.A. INVEST.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration peut transférer le siège social en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut également établir des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur. Elles sont entièrement libérées.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit ou télécopie.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes agissant seules ou conjointement, choisies ou non en son sein.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du Conseil d'Administration, lesquels n'ont pas à justifier, vis-à-vis des tiers, d'une délégation du conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire nommé par l'assemblée générale pour une durée maximum de six ans, rééligible et toujours révocable.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'assemblée générale possède les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale décide de l'adoption des comptes annuels. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à onze heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances extraordinaires qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille un.
- 3) Le premier Président du Conseil d'Administration sera nommé par l'assemblée générale.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) C.D.A., Société Coopérative, préqualifiée, neuf actions	9
2) C.D.A. BROKERS, Société Anonyme, préqualifiée, quatre-vingt-onze actions	91
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant dans la pleine propriété de quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de la société C.D.A.-Ré, société anonyme avec siège social à Luxembourg, évaluées à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) et représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent du capital social de celle-ci, apportées comme suit:

1) C.D.A., Société Coopérative, préqualifiée, neuf actions	9
2) C.D.A. BROKERS, Société Anonyme, préqualifiée, quatre-vingt-dix actions	90
Total: quatre-vingt-dix-neuf actions	99

Afin de conserver la proportionnalité entre les apports et les souscriptions des actionnaires, une soule de neuf/dixmillièmes (9/10. 000es) du montant du capital souscrit sera payée par la société C.D.A. BROKERS à la société C.D.A. Société Coopérative.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 1999, par MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

*Conclusion:*

«Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Les apporteurs déclarent être propriétaires des actions de la société C.D.A.-Ré et qu'elles sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ni agrément n'est requis pour le présent apport.

Il résulte d'une attestation délivrée ce jour par le conseil d'administration de C.D.A.-Ré qu'il n'y a pas d'empêchement dans le chef de ladite société à ce que les actions ci-dessus décrites soient apportées à la présente Société.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en une participation de quatre-vingt-dix-neuf pour cent des actions émises d'une société existante et ayant son siège social sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit d'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - C.D.A., Société Coopérative, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 86, boulevard du Jubilé,
  - C.D.A. BROKERS, Société Anonyme, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 86, boulevard du Jubilé,
  - Monsieur Vincent Demeuse, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
  - Monsieur André de Molinari, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France).
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille un.
- 5) Monsieur Vincent Demeuse, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.
- 6) L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil.
- 7) Le siège social est fixé à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. de Molinari, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 121S, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

F. Baden.

(02687/200/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2000.

**ORACLE IMMOBILIEN LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.238.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2000, vol. 315, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

ORACLE IMMOBILIEN LUXEMBURG S.A.

(02603/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.



**BIANCHI VENDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NUOVA BIANCHI S.p.A., avec siège social en Italie, à Zingonia di Verdellino, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Zingonia, le 9 décembre 1999;

2) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ladite procuration paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIANCHI VENDING INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 décembre 1999 au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- les ventes de participations;
- les décisions de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles une participation est détenue;
- la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties;

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2 juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société NUOVA BIANCHI S.p.A., préqualifiée, sept cents actions . . . . .	700
2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié, trois cents actions . . . . .	300
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.033.990,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-cinq (85.000,-) mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Massimo Trapletti, dirigeant d'entreprise, demeurant au 62, Via Roma, Borgo di Terzo, Italie, Président,
  - b) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
  - c) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: la société FIDIREVISA S.A., Via Pioda 14, CH-6901 Lugano, Suisse.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 37, case 7. – Reçu 40.340 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(02686/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2000.

### **DRUMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

#### STATUTS

L'an deux mille, le dix janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED établie et ayant son siège social à Normandy House Grenville Street, St Helier, Jersey JE2 4 UF, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à St Helier, le 6 janvier 2000.

2. INDUSTRI KAPITAL SPRL, établie et ayant son siège social à B-1140 Bruxelles, 10, rue de Genève, bte 6, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Londres, le 6 janvier 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DRUMS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze (15) du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorums imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télécopie, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, prénommée . . . . .	31.680,-	31.680,-	99
2) INDUSTRI KAPITAL SPRL, prénommée . . . . .	320,-	320,-	1
Total: . . . . .	32.000,-	32.000,-	100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 1.290.877,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 50.000,-LUF.



*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gustav Ohman, demeurant à Londres (Royaume-Uni).
- Monsieur Nicolas Cattelain, demeurant à Londres (Royaume-Uni).
- Monsieur Hannu Ryoopponen, demeurant à Rutland (Royaume-Uni).

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. de Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 janvier 2000, vol. 463, fol. 20, case 6. – Reçu 12.909 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 janvier 2000.

A. Lentz.

(02689/221/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2000.

**RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 60.040.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(02625/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 60.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(02626/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

R. C. Luxembourg B 60.040.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés du 29 décembre 1999*

Le rapport du gérant est approuvé.

L'Assemblée donne décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 29 décembre 1999.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02627/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.



**OPERSPEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 1999*

- Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs pour la période allant du 1er janvier 1999 au 29 décembre 1999.  
- Les démissions de Messieurs Fernand Remakel, administrateur de sociétés, demeurant au 10, rue Jules Fischer, L-1522 Luxembourg et Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen et la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Sont nommés nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Bernard Felten, avocat, demeurant au 2, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,  
- Monsieur Roy Reding, avocat, demeurant au 2, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,  
- Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant au 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

- Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes, VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Le siège social de la société est transféré au 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour OPERSPEC S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

SGG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02601/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.

**NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 10.405.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, vom 29. Oktober 1999*

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Dr. Manfred Bodin, Präsident, Vorsitzender des Vorstandes der NORD/LB, Hannover,

Dr. Gunter Dunkel, Vorstandsmitglied der NORD/LB, Hannover,

Dr. Peter Hasskamp, Vorsitzender des Vorstandes der BREMER LANDESBANK KREDITANSTALT OLDENBURG - Girozentrale -, Bremen,

Jürgen Kösters, Vorstandsmitglied der NORD/LB, Hannover,

Jochen Petermann, Administrateur-Délégué der NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,

Dr. Harald Quensen, Vorsitzender des Vorstandes der Stadtparkasse Hannover, Hannover

Dr. Hans Vieregge, Vorstandsmitglied der NORD/LB, Hannover,

Joachim H. Wetzels, Mitinhaber des BANKHAUSES JOH. BERENBERG, GOSSIER & CO., Hamburg.

Luxembourg, 29. Oktober 1999.

K.-F. Bewig

R. Karges

Dr. U. Hohenadel

Sitzungsleiter und Aktionärsvertreter

Stimmzähler

Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2000, vol. 532, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02597/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2000.